



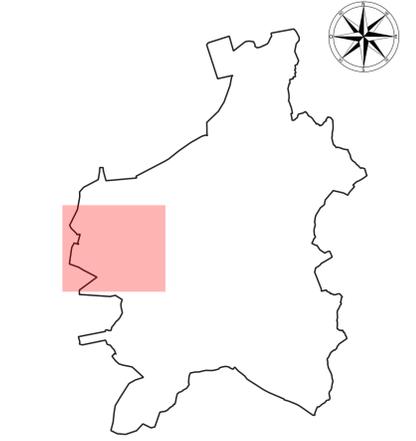
LEGENDE

- PM2 - Installations classées
- Servitude de protection des monuments historiques classes et des abords 500 m
- Servitude de protection des monuments historiques inscrits et des abords 500 m
- Servitude de protection des sites et monuments naturels classés AC2
- Servitude de protection des sites et monuments naturels inscrits AC2
- Servitude relative aux phares EL8
- Servitude de passage sur le littoral EL9
- Servitude relative à la distribution de gaz I3
- Servitude relative à la distribution d'énergie électrique I4
- Servitude au voisinage des voies ferrées T1
- Périmètre SPR AC4
- Périmètre de PDA AC1
- Servitude relative à l'alignement des voies nationales départementales ou communales EL7

PL.U APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2006 (modifié le 12 mai 2006)
 1ère MISE A JOUR LE 12 MARS 2007
 2ème MISE A JOUR LE 14 DECEMBRE 2007
 3ème MISE A JOUR LE 15 DECEMBRE 2008
 4ème MISE A JOUR LE 21 DECEMBRE 2011
 5ème MISE A JOUR LE 07 JUILLET 2012
 6ème MISE A JOUR LE 31 MAI 2013
 7ème MISE A JOUR LE 1 DECEMBRE 2016
 8ème MISE A JOUR LE 9 OCTOBRE 2017
 9ème MISE A JOUR LE 25 FEVRIER 2020
 10ème MISE A JOUR LE 16 SEPTEMBRE 2020
 11ème MISE A JOUR LE 14 SEPTEMBRE 2021

12ème MISE A JOUR LE 2 DECEMBRE 2022

ville de Saint-Malo département d'Ille et Vilaine plan local d'urbanisme



6-4 - SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 FORMAT D'IMPRESSION : A0